

Interpellation présentée par le député:

M. Alain Charbonnier

Date de dépôt : 22 janvier 2009

Messagerie

Interpellation urgente écrite

Qualité des projets : le cas de Versoix emblématique de la politique de M. Mark Muller ?

Considérant :

- 1) la réponse incomplète du Conseil d'Etat à mon interpellation urgente N° 655 « Versoix ou le non-respect du droit dans la délivrance d'une autorisation de construire : une exception ou une pratique courante du DCTI ? »;
- 2) le changement d'affectation de logements en activités commerciales et administratives sans aucune modification de la forme architecturale;

Ma question est la suivante :

Quel a été le préavis des commissions concernées et plus particulièrement celui de la commission d'architecture?